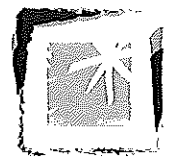


N° DEL/2025-086

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 29 septembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants (2) : M. LOUCHART Arnaud, M. MALISSARD Jean-Yves.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme PAREL Audrey, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Rapport d'Activités 2024 de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 avril 2024 portant adoption du Compte administratif 2023 ;
- Vu le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières ;

- Considérant que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale ;

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières pour l'année 2024 qui sera transmis au maire de chaque commune, accompagné du compte administratif.

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 30 septembre 2025**

Le Président,



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26